



Saint-Denis, Dzaoudzi, Saint-Pierre, le 24 novembre 2020

Le préfet de La Réunion
Le préfet de Mayotte
Le préfet, administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises

Mesdames et messieurs les membres du
Conseil maritime ultramarin de bassin
Sud océan indien

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) qui se tiendra le :

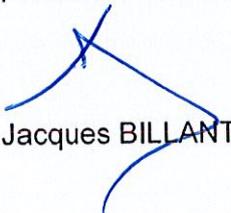
Mercredi 9 décembre 2020 à 13 heures à Mayotte / 14 heures à La Réunion

Compte-tenu du contexte sanitaire, cette réunion se tiendra par **visioconférence**. Les modalités techniques de cette visioconférence et les documents de séance vous seront transmis ultérieurement. L'accueil en ligne et l'émargement seront ouverts 30 minutes avant le début de la réunion. Vous trouverez en annexe l'ordre du jour de cette séance.

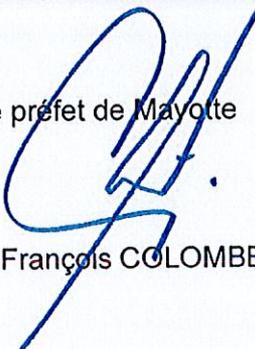
Pour faciliter son organisation, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation, ou celle de votre suppléant en cas d'empêchement, auprès de la direction de la mer Sud océan Indien (11, rue de la Compagnie – 97487 SAINT-DENIS Cedex – cmub-soi@developpement-durable.gouv.fr) à l'aide du coupon-réponse ci-après.

Nous comptons sur votre participation pour cette séance qui constituera une étape importante dans la finalisation du document stratégique de bassin maritime et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

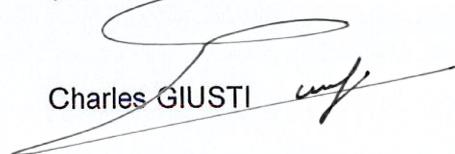
Le préfet de La Réunion


Jacques BILLANT

Le préfet de Mayotte


Jean-François COLOMBET

Le préfet, administrateur
supérieur des TAAF


Charles GIUSTI

**Séance plénière du Conseil maritime ultramarin
de bassin Sud océan Indien (CMUB)**

Mercredi 9 décembre 2020 à 13 heures à Mayotte et 14 heures à La Réunion

PAR VISIO CONFERENCE

A partir de 12h30 pour Mayotte et 13h30 pour La Réunion : accueil et émargement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par les présidents du CMUB
2. Document stratégique de bassin maritime (DSBM) Sud océan Indien :
 - a) Recueil de l'avis final du CMUB sur le DSBM
 - b) Échanges relatifs à la mise en œuvre du DSBM
3. Fonctionnement du CMUB
 - a) Accueil des nouveaux membres du CMUB (arrêté du 18 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 5 avril 2019)
 - b) Désignation des représentants du CMUB au Conseil national de la mer et des littoraux
4. Sujets économiques : la dimension maritime du plan de relance
5. Sujets environnementaux
 - a) Territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées
 - b) Création de la Réserve naturelle nationale de Glorieuses, retour sur la consultation écrite du CMUB